

Porte plainte pour l'envoi de mail

Par xxamm56, le 09/05/2012 à 21:53

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de porter plainte contre quelqu'un qui a envoyé des mails.

Les mails ne comportent pas d'insulte ni de menace, mais ils informent sur une infidélité. Est-il possible de porter plainte auprès de la police, pour retrouver la personne responsable et ensuite la poursuivre ?

Je vous remercie pour vos réponses.